

➤ Le service **Accompagnement des séniors** est un **service médico-social reconnu** :

- par le **Conseil départemental du Puy-de-Dôme** pour le **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**.
- par l'**Agence Régionale de Santé** pour le **Service de Soins Infirmiers à Domicile**.

À ce titre, nous sommes autorisés à intervenir auprès de **publics fragilisés**.



➤ **Modalités de prise en charge pour l'aide à domicile :**

- Plusieurs possibilités de financement existent en fonction de votre situation. Les responsables de secteur vous rendront visite pour **évaluer vos besoins** et vous **accompagner dans vos demandes** de prise en charge.
- Le règlement des prestations peut s'effectuer **par prélèvement automatique**, par chèque emploi service universel préfinancé ou directement par chèque.
- Une attestation fiscale vous sera fournie chaque année, vous permettant de bénéficier d'**avantages fiscaux** au titre de vos prestations à domicile (réduction ou crédit d'impôt) selon l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.

➤ **Modalités de prise en charge pour les soins infirmiers à domicile :**

- Une **prescription médicale** délivrée par le médecin
- Prise en charge par la **Sécurité sociale**

Le SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)

Le service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap/de maladie invalidante ou chronique en proposant une aide dans la vie quotidienne.

➤ **Fonctionnement**

Le service d'aide à domicile intervient **7j/7 jours**, de 7h30 à 20h, privilégiant les heures d'intervention du **dimanche et des jours fériés** aux personnes les plus dépendantes et pour les actes essentiels.

Les prestations du SAAD :

- aide à la personne (lever, toilette, coucher)
- aide à la préparation des repas et à la prise des repas
- aide à l'accompagnement pour les tâches de la vie quotidienne (courses, déplacements pour des rendez-vous)
- aide à l'entretien de l'habitat et de l'environnement (ménage, vaisselle, lessive, repassage, etc.)

Le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)

Le service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.

➤ **Fonctionnement**

Le SSIAD intervient 7j/7 de 7h à 12h et de 17h à 20h

Les prestations du SSIAD réalisées par une équipe de soignants :

- soins infirmiers
- soins d'hygiène et de confort
- soins éducatifs et relationnels

Le portage de repas

• **Un service à la demande**

Possibilité de commander vos repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Vous choisissez vos menus à l'avance et passez votre commande pour chaque semaine.

• **Des menus variés et adaptés**

Menus adaptés à votre régime si besoin : diabétique, sans sel, peu de sauce, coupé.

• **Qualité et goût avant tout**

Menus élaborés par une diététicienne, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité.

• **Repas livré via des barquettes micro-ondables, il n'y a plus qu'à les réchauffer !**

Premier contact



Visite à domicile



Analyse
personnalisée
de vos besoins



Aide aux demandes
de prise en charge



Réalisation
des prestations



Bilans réguliers
et réévaluation



**Zone d'intervention
d'Agglo Pays d'Issoire
88 communes**

**Vous cherchez une aide
dans votre quotidien ?**

**Agglo Pays d'Issoire
peut vous aider.**

Confidentialité

- Respect de la personne et de ses choix



Les avantages qui vous simplifient la vie

- (service intervenant en mode prestataire)
- **Pas de démarche administrative** : le service gère pour vous les dossiers de demande d'aide financière auprès des organismes concernés.
 - **Pas de responsabilité employeur** : votre intervenant à domicile est employé par Agglo Pays d'Issoire.
 - **Pas d'interruption de présence** : la continuité du service et les remplacements sont assurés pendant les congés et les absences.

Accompagnement

- Conseil à la personne et à sa famille
- Personnel formé et qualifié



Renseignements et informations

Guichet unique : 04 15 62 20 01
Horaires d'ouverture
8h-12h/13h30-17h - Du lundi au vendredi



conception : service communication Agglo Pays d'Issoire

- Aide temporaire ou régulière
- Agents formés et qualifiés
- Avantages fiscaux
- Tarifs conventionnés
- Service 7j/7 de 7h30 à 20h
- Paiement CESU possible

